

## PV Conseil Municipal du 31 août 2023

Le trente et un août deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **24 août 2023**, se sont réunis à la **Mairie**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

**Etaient présents** : LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, ADAM Sophie, DUCHENE Lucie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LOINARD Mickaël, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

**Absent(s) excusé(s)** : LEGUEDE Nathalie, MENARD Jeanine.

**Pouvoirs** : - néant

**Secrétaire de séance** : Patrice JUDON.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 2b) Services Périscolaires : tarifs nouveaux
- 2c) Services Périscolaires : dérogation tarifaire « garde alternée »

Le Conseil Municipal accepte le rajout de ces questions à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2023**

DEL 2023-079

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 212-15, alinéa 3 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Considérant que le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le Secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance ;

#### **Décision**

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :***

***- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2023.***

Enregistrée en Préf le

publiée le

### **Affaires scolaires**

#### **1) Participation communale pour frais de scolarisation en classe spécialisée (ULIS à l'école Alain à Laval/année 2022-2023)**

DEL 2023-080

Par courrier en date du 18 juillet 2023, la Ville de Laval sollicite la participation financière de la Commune de Vaiges pour la scolarisation 2022-2023 d'un enfant vaigeois en classe ULIS (classe spécialisée) de l'école Alain à Laval.

#### **Décision**

***Considérant que la demande de participation porte sur la scolarisation en classe spécialisée de l'Ecole Publique élémentaire Alain à Laval ;***

***Considérant que l'Ecole Publique Eugène Hairy de Vaiges ne dispose pas de classe qualifiée ULIS (spécialisée) ;***

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

**- ACCEPTE de participer financièrement, auprès de la Commune de Laval, pour un montant de 386 €, aux frais de scolarisation en classe ULIS de l'Ecole Alain à Laval, de l'enfant [REDACTED], pour l'année scolaire 2022-2023.**

Enregistrée en Préf le

publiée le

## 2a) Modification du Règlement Intérieur des Services Périscolaires

DEL 2023-081

Madame Sophie ADAM, Adjointe aux Affaires Scolaire et Périscolaires, rend compte des travaux menés pour la mise à jour du RI.

Le projet de règlement est remis à chaque conseiller municipal.

**Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**  
**ACCEPTE et ARRETE le document présenté, et joint en annexe de la présente délibération,**  
**- dit que ce nouveau règlement s'appliquera à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.**

Enregistrée en Préf le

publiée

## 2b) Services Périscolaires : tarifs nouveaux

DEL 2023-082

A l'issue d'une année scolaire de mise en pratique du Portail Familles (ABELIUM), permettant la gestion des présences, absences, et de la facturation des services périscolaires, de nouveaux tarifs doivent être créés et ajoutés à ceux existants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de compléter le tableau des Tarifs des Services communaux (voté par délibération n° 2022-12-01-12) en votant les nouveaux tarifs présentés ci-dessous,
- dit que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

SERVICES PERISCOLAIRES – Tarifs complémentaires applicables au 01/09/2023		
Tarifs (Pénalités)	Présence à l'Accueil Périscolaire sans réservation matin	5,00 €
	Présence à l'Accueil Périscolaire sans réservation soir	5,00 €
	Présence aux services périscolaires sans inscription sur le Portail Familles des Coëvrons	17,00 €

**Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**  
**- ACCEPTE et valide le document présenté.**  
**- dit que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

Enregistrée en Préf le

publiée

## 2c) Services Périscolaires : dérogation tarifaire « garde alternée »

DEL 2023-083

Monsieur le Maire expose la demande présentée lors du dernier Conseil d'Ecole et sollicitant le maintien des tarifs applicables aux enfants domiciliés à Vaiges, pour les enfants se retrouvant en résidence à l'extérieur de Vaiges suite à une décision de justice prononçant une garde alternée.

Pour l'application de cette décision, il y a lieu de préciser que le logiciel informatique ABELIUM ne

pouvant pas « décompter » cette dérogation de tarifs (la facturation des tarifs étant paramétrée sur le lieu de domicile du parent), un certificat du Maire sera établi annuellement pour le remboursement du trop payé par le parent résidant hors Vaiges.

**Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote dont les résultats sont :**  
**Votants = 12 ; Abstention = 1 ; Pour = 11 ; Contre = 0 ;**  
**- ACCEPTE ce principe de dérogation tarifaire « Garde alternée » comme exposé ci-dessus ;**  
**- VALIDE l'application à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023, sous réserve de la présentation en Mairie par le parent sollicitant cette dérogation de tarifs :**  
**-> d'un courrier précisant cette demande de dérogation de tarifs,**  
**-> de la décision de justice lui confiant la garde alternée de l'enfant,**  
**-> et d'un justificatif de sa domiciliation.**

Enregistrée en Pré le

publiée

## **2) Décision Modificative Budgétaire n° 2023-03 /Budget Général**

DEL 2023-84

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire comme suit :

BUDGET PRINCIPAL VAIGES

DM 3

### FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE
REEL	NR - Non renseigné	85	8558 - Autres contributions obligatoires		Ajustement crédits fonds concours TES3 DWB 2023-081	12 000,00
		88	88111 - Intérêts régies à l'échéance			1 000,00
REEL					SOMME REEL	13 000,00
ORDRE	NR - Non renseigné	023	023 - Virement à la section d'investissement			11 000,00
		042	881 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement			5 000,00
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION	16 000,00
					L	32 000,00

### INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	13	1328 - Autres	176	Participation APE acquisition jeux		3 700,00
		20	203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	221	Maîtrise d'Oeuvre Skate Park	11 800,00	
		21	2131 - Bâtiments publics	143	Remplacement éclairage salle polyvalente (devis Désaignes)	11 100,00	
REEL					SOMME REEL	22 700,00	3 700,00
ORDRE	NR - Non renseigné	021	021 - Virement de la section de fonctionnement				11 000,00
		040	2804182 - Bâtiments et installations			7 200,00	
			280421 - Biens mobiliers, matériel et études			800,00	
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION		19 000,00
ORDRE	NR - Non renseigné	041	203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion				140 000,00
			2161 - Réseaux de voirie			140 000,00	
ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION					SOMME ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	140 000,00	140 000,00
					L	162 700,00	162 700,00

## Affaires diverses

### Opé 172 /Restructuration du Centre-Bourg : Réunion le lundi 11/09

Réunion prévue à 20 heures à la Mairie avec les commerçants concernés par le projet.

### Opé 172 /Restructuration du Centre-Bourg : Réunion Publique le 25/09

Réunion prévue à 18 heures 30 à La Passerelle, en présence du Bureau d'études en charge du projet.

### Journée du Patrimoine : Ouverture du Musée : Permanences

La permanence se déroulera le samedi 16/09 de 10 heures à 17 heures, et assurée de la façon suivante :

- De 10h à 13h : Mme ADAM Mathilde et Mr FOURNIER Pascal
- De 13h à 17h : Mr LEFEUVRE Régis et Mme DUCOIN Julie

## Dates à retenir

### Réunions de Commissions

objet	Commission	Date	heure	lieu
Repas Aînés le samedi 28/10	Affaires Sociales	01/09	17h	Mairie

### Conseil Municipal

- Jeudi 28/09
- Jeudi 26/10
- Jeudi 30/11

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h

\*\*\*\*\*

**Le Secrétaire de séance,**  
Patrice JUDON

**Le Maire,**  
Régis LEFEUVRE